

LIBRARY

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 30 novembre 1972
BO/ab

Note BIO (72) 148 (COM) aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

432

Réunion de la Commission

La Commission s'est réunie hier matin, sans prolongation l'après midi, faute de quorum.

Politique méditerranéenne

Comme vous vous rappelez, la Commission avait soumis au Conseil un document sur la politique globale dans le bassin méditerranéen. Le Conseil, qui a adopté tous les principes et les grandes lignes de ce document avait chargé la Commission de lui fournir des précisions dans les différentes matières.

La Commission vient de décider des propositions de mandat de négociations pour les pays du Maghreb, Israël et l'Espagne. Ces propositions contiennent un volet commercial aussi bien en matière d'industrie que d'agriculture, ainsi qu'un volet de coopération. Les services compétents sont en train d'élaborer la version définitive, à la suite des délibérations de la Commission.

Crédits à l'exportation

La Commission a fixé les grandes lignes pour élaborer un système de crédits à l'exportation. Comme vous le savez, en 1965 déjà, les pays membres ont décidé de se consulter avant de fixer des crédits à l'exportation. Ces consultations étaient évidemment non-contraindantes. Entretemps, ce système a été amélioré, mais étant donné que le 1er janvier 1973, il y aura une politique commerciale commune vis-à-vis de tous les pays du monde, la question des crédits à l'exportation redevient donc extrêmement importante. En effet, on peut se demander si une politique commerciale commune est réalisable sans une politique commune en matière de crédits à l'exportation. Les services de la Commission ont été chargés d'élaborer un document tenant compte de toutes ces idées.

Garanties d'investissements

La Commission a discuté ce point et a chargé les chefs de cabinet de se réunir dans une réunion spéciale pour approfondir cette question. Il s'agit de trouver une solution pour le cas où des firmes de plusieurs pays membres participent aux mêmes investissements, dans les pays tiers.

Les investissements étaient jusqu'à maintenant garantis par des règles très divergentes selon les législations nationales. Le but est donc d'arriver à un système communautaire de garanties d'investissements, remplaçant ceux des différents pays membres.

./.

Accord international sur le cacao

L'accord international sur le cacao, qui est un des accords mondiaux sur les produits de base, auxquels la Commission attache beaucoup d'importance, dans le cadre d'une politique d'aide aux pays en voie de développement, a été signé par cinq pays membres, mais pas par l'Allemagne. La Communauté devrait également signer, en tant que membre de l'accord, mais la signature de l'Allemagne est essentielle, car les compétences des États membres dans l'exécution de l'accord restent importantes. La Commission a donc décidé d'envoyer au Conseil un document qui exprime le vœu que tous les États membres en soient partie et que la Communauté signe en tant que telle.

Questions diverses

Le Conseil de lundi discutera entre autres des propositions faites par la Commission en juillet dernier, concernant une proposition d'accord de coopération commerciale avec l'Inde.

La proposition de la Commission comporte trois volets principaux :

- consolidation des concessions tarifaires déjà faites, par voie autonome sur quelques produits, par exemple le thé.
- la reprise, pour ce qui concerne le contenu commercial des accords actuellement en vigueur entre l'Inde et les États membres et l'intégration des différents accords sectoriels conclus par la Communauté avec l'Inde, par exemple le jute, coco et coton.
- la constitution d'une commission mixte de coopération commerciale.

L'Inde est un des pays mentionnés dans le Traité d'adhésion pour lesquels il faut trouver une solution aux problèmes qui pourraient éventuellement se poser à ces pays dans le domaine commercial, compte tenu de l'élargissement.

Grève des fonctionnaires

Comme vous le savez, la maison est en grève à partir de 13 heures, jusqu'à lundi matin. Des négociations serrées sont en cours au Coreper, au sujet de nos traitements et le Conseil devrait trancher mardi prochain.

Amitiés

B. OLIVI

